



Les pianistes de Sion
Orçun Orçunsel

> P. 11

France : L'État d'urgence, une réponse inadaptée

Le 21 juillet dernier, le Parlement a adopté le projet de loi prolongeant de six mois l'état d'urgence en France, alors que François Hollande avait peu avant annoncé sa suspension pour le 26 juillet. L'état d'urgence avait été décrété suite aux attentats du 13 novembre et prolongé trois fois - en novembre, en février et en mai - avant d'être renouvelé à la suite des attentats de Nice. Censée nous protéger d'une nouvelle attaque terroriste, cette mesure suscite pourtant le débat.

> P. 4



Aujourd'hui la Turquie



Istanbul - Paris - Ankara - Genève - Izmir - Bruxelles - Bodrum - Montréal



12 TL - 6,50 euros

www.aujourdhuiturquie.com

Le Journal francophone de la Turquie numéro 138, Septembre 2016



Dr. Olivier Buirette

Septembre 2016 : une rentrée européenne assombrie ?



Le premier semestre de l'année 2016 aura été marqué par une série d'événements dramatiques concernant directement l'Union européenne (UE) : aggravation de la crise migratoire provoquant une dissonance accrue entre les membres de l'Union, problèmes économiques qui n'en finissent plus, amplification du phénomène terroriste notamment en France et enfin, en juin dernier, le Brexit. La sortie annoncée de la Grande-Bretagne de l'UE ne cesse d'engendrer des conséquences négatives en Europe, mais provoque également une véritable contagion avec des velléités d'organiser des référendums similaires notamment en Hongrie et aux Pays-Bas. Que fait l'UE face à tout cela ? Celle qui est avant tout un outil de gouvernance collective se trouve en fait confrontée à la non-résolution de problèmes datant du début des années 2000, et notamment avant les grandes vagues d'élargissements à l'Est en 2004 et 2007.

À ces défis non relevés, se sont ajoutées les crises récentes qui ne cessent de s'abattre sur notre continent. Le choix d'une nouvelle gouvernance économique et sociale collective aurait sans doute permis de mieux affronter la grave crise économique et financière de 2008 qui, huit ans plus tard, n'est toujours pas terminée.

(lire la suite page 2)



Rencontre entre Erdoğan et Poutine

Le 9 août le président **Recep Tayyip Erdoğan** a rencontré le président russe, **Vladimir Poutine**, à Saint-Petersbourg pour la première fois depuis la crise survenue entre les deux pays en novembre 2015 (des F16 turcs avaient abattu un avion de combat russe ayant volé l'espace aérien turc au niveau de la frontière turco-syrienne). À l'occasion de cette rencontre qui a duré presque deux heures, les deux leaders ont fait savoir, lors d'une conférence de presse conjointe, leur volonté de poursuivre les relations là où elles en étaient restées.

La Russie est une puissance militaire et économique - malgré la chute du prix de pétrole, elle détient une réserve de plus de 500 milliards de dollars -, mais aussi indéniablement nucléaire. Ce pouvoir russe, ce peu de gens prennent au sérieux, ne doit pas être sous-estimé dans la lutte de pouvoir qui s'effectue pour gagner en influence sur la scène internationale.

Quant à la Turquie, c'est le pays le plus proche d'une région extrêmement importante : le Moyen-Orient. Une proximité certes géographique, mais aussi politique, économique et militaire. La première visite, après la tentative de coup d'État, de M. Recep Tayyip Erdoğan en Russie n'est pas une coïncidence. Elle comporte en réalité un message aux multiples dimensions.

Il existe aujourd'hui deux pôles, deux centres mondiaux, comme nous l'avons déjà évoqué dans ce journal, en avril 2007. Chacun a un pouvoir et une fonction différente. S'il ne peut y avoir de jeu politique sans la Russie, l'Occident doit aussi accepter que sans une Turquie stable, démocratique et laïque, on multiplie les difficultés au Moyen-Orient, avec des répercussions inévitables en Europe. C'est dans ce contexte

(lire la suite page 6)



Ali Türek

Scrupule du Soleil

Sur les collines de Çiğangir, là où je passais quelques heures chaque après-midi de fête, sur une terrasse, on contemplant le coucher de soleil dans les reflets laissés sur les mille fenêtres du côté de Üsküdar.

(lire la suite page 8)

Kemal Kılıçdaroğlu échappe au drame



Lisez l'intégralité de cet article sur notre site internet www.aujourdhuiturquie.com

Retour sur...

Tous les chemins ne mènent pas à la réélection, Zoé Lastennet, P. 5

Un nouveau bourbier libyen, Camille Saulas, P. 6

Face au terrorisme, la violence ne doit pas se banaliser, Guillaume Asmanoff, P. 5

Carnet de route - Voyage sur la côte égéenne



(lire la suite page 12)



Dr. Olivier Buirette

(Suite de la page 1)

La question de la définition de nos frontières n'a pas permis de régler la question de l'intégration de la Turquie à l'UE ni celle des élargissements à la suite de la crise ukrainienne qui reste en suspens. La modernisation de l'espace Schengen et donc de nos politiques migratoires aurait sans doute là aussi permis de mieux affronter la grande crise migratoire que nous connaissons depuis deux ans à présent.

Ces simples exemples nous montrent sans doute qu'en ce début d'automne 2016, les problèmes accumulés sont toujours là, et que l'accélération des changements dans le monde en général, et sur notre continent en particulier, nécessite sans conteste une dynamique de relance. La sortie d'un poids lourd de l'UE comme la Grande-Bretagne en juin dernier est un signe qui ne trompe pas. On peut en effet se demander si nous n'assistons pas là au début

Septembre 2016 : une rentrée européenne assombrie ?

d'un grand « détricotage » de l'UE, une structure qui depuis ses débuts, après la Seconde Guerre mondiale, a permis à l'Europe de vivre en paix. Ce délitement que l'on commence à voir s'accompagne de la résurgence d'une ancienne alliance à l'Est, avec la tentative de reprise de contrôle d'ex-zones d'influence par la Russie. Et il y a des États à l'Ouest, telle la Grande-Bretagne, qui estiment qu'ils peuvent très bien se passer de l'UE et se lancer dans une aventure non plus collective, mais autonome, tout en gardant des relations économiques de bon voisinage ainsi que l'ont déclaré en août dernier la nouvelle Première ministre britannique, Theresa May, et son ministre des Affaires étrangères, Boris Johnson. Nous en reviendrions ainsi, si cela devait continuer de cette manière, à un retour aux années 1980 avec une Europe occidentale qui en est réduite à l'ancienne Communauté européenne économique (la CEE) et un Est qui, bon gré mal gré, se retrouverait de nouveau

sous une nouvelle forme d'influence de la Russie.

Heureusement, nous n'en sommes pas encore là et ce scénario peut sans doute être encore inversé, mais comment ? En cela, je pense qu'il nous faut regarder les exemples que l'Histoire nous apporte. En 1958, quand le Général de Gaulle devait fonder la V^e République, celui-ci avait pris l'initiative d'une nécessaire relance de l'Europe qui était encore très loin de sa forme actuelle, en commençant par une rencontre avec le Chancelier d'Allemagne de l'Ouest, Konrad Adenauer. Cet entretien qui, quelques années plus tard, en 1963, devait déboucher sur le Traité de l'Élysée est considéré comme le socle du fameux couple franco-allemand dont beaucoup disent encore aujourd'hui qu'il est l'un des moteurs de la construction européenne.

Ne devrions-nous pas nous inspirer de cela pour les mois qui viennent ? Si des échéances électorales approchent tant en France qu'en Allemagne, ne pour-

rions-nous pas au moins formuler le vœu que cette indispensable relance européenne se trouve au cœur des programmes des candidats ? Un nouveau couple franco-allemand pourrait-il alors naître et la relance s'opérer ?

En 1925, les accords de Locarno avaient permis un temps de croire à une première version de ce duo entre la France et l'Allemagne pour une paix européenne que l'on croyait acquise après les horreurs de la guerre de 14-18. Les signataires en étaient le Président du Conseil français, Aristide Briand et le Chancelier allemand Gustav Stresemann ; cela ne devait durer qu'un temps comme on le sait.

Nous pouvons en tout cas, à l'automne 2016, considérer que les enjeux sont aussi cruciaux pour l'Europe qu'en 1925 ou qu'en 1958. Puissent les décideurs politiques de demain s'en souvenir afin de poursuivre cette œuvre de paix en Europe entamée il y a plus d'un demi-siècle à présent.

Un commissaire européen pour lutter contre le terrorisme

À l'heure où l'Europe connaît une multiplication des attentats terroristes sur son territoire et est profondément déstabilisée par la décision britannique de sortir de l'Union, Sir Julian King, un Britannique, va se voir nommer le nouveau commissaire chargé de la stratégie antiterroriste européenne.

Alors que l'Union européenne (UE) semblait impuissante face à la menace terroriste qui s'abat dans ses pays membres - en premier lieu, la France et l'Allemagne -, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a annoncé mardi 2 août la nomination de Sir Julian King en tant que commissaire européen chargé de la sécurité. L'homme de 51 ans devrait ainsi remplacer son concitoyen Lord Jonathan Hill, ancien commissaire européen chargé de la sécurité, qui a déposé sa démission après le résultat du référendum sur le Brexit. C'est un nouveau portefeuille qui a enfin été créé pour lutter contre la criminalité et le terrorisme : le portefeuille de l'Union de la sécurité. Loin d'avoir un rôle fantôme, le nouveau commissaire à l'Union de la sécurité sera chargé de s'assurer d'une approche commune en matière de sécurité, un meilleur échange des informations ainsi qu'une collaboration effi-

cace entre les pays européens en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et la cybercriminalité - le tout en transformant Europol. Le diplomate, selon son ordre de mission, devrait aussi mettre en place des moyens de gestion de la radicalisation et du retour des combattants provenant de Syrie sur le sol européen. Autant de missions qui sont aujourd'hui indispensables pour lutter efficacement contre la menace terroriste. En effet, les spécialistes de cette question stipulent, par exemple, que les attentats de Paris en novembre dernier se sont produits notamment du fait du manque de coopération et de coordination entre les services de renseignements des États membres et européens.

Le Britannique est un diplomate émérite ce qui lui permet de trouver de nombreux relais dans les pays membres de l'UE, et ainsi d'apaiser les tensions et d'améliorer la coopération en matière sécuritaire qui aurait pu être davantage affectée par le Brexit. Pourtant, sa nomination suscite le débat à l'heure où son pays a pris la décision d'activer prochainement l'article 50 du Traité de Lisbonne.

M. Juncker considère cette nomination comme un véritable levier pour faire pression sur la nouvelle Première ministre britannique, Theresa May, afin que celle-ci continue à collaborer en matière sécuritaire avec l'UE en dépit de la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union.

Il est indéniable que les États membres ont besoin des renseignements et de la collaboration pleine et entière des services secrets britanniques pour faire face au spectre du terrorisme. Mais, Londres a autant besoin de ne pas s'aliéner les membres de l'Union sur cette question. En effet, les hauts responsables des services de renseignements britanniques (MI5 et MI6) et de Scotland Yard sont conscients de la menace islamiste de Daech qui pèse sur leur pays, et savent que ce n'est qu'une question de temps avant que l'Angleterre soit elle aussi frappée par un attentat. D'ailleurs, alors que la campagne référendaire battait son plein en Grande-Bretagne, des responsables de la police et des services secrets britanniques appuyaient sur le risque de perdre un allié tel que Europol - le centre européen de l'antiterrorisme. En outre, le président de la Commission européenne désire faire passer un message fort à Theresa May : tant que vous ne serez pas sortis officiellement et totalement de l'organisation régionale, vous avez des droits, mais aussi, et peut-être surtout, des obligations à ne pas oublier.

Malgré tout, rien n'est fait. L'approbation du Parlement européen en autom-



ne prochain devrait être une simple formalité après que sa candidature soit officiellement présentée par le Conseil. Mais l'accord de tous les États membres n'est pas forcément acquis. Certains répugnent à voir un Britannique à la tête de ce nouveau portefeuille dans la mesure où il se devra d'appliquer La Stratégie de l'Union de la sécurité qui s'étend sur cinq ans alors que dans deux ans, ce dernier risque de devoir quitter ses fonctions. De nombreuses voix s'élèvent donc contre cette nomination, et ce, au sein même du Parlement européen. Certains avancent qu'à l'heure actuelle l'attribution d'un tel poste, aux responsabilités majeures et aux enjeux conséquents, à un pays qui a décidé de quitter l'UE est tout bonnement ridicule et incompréhensible. Pourquoi donner tant de responsabilités à un pays qui dispose en plus d'une option de retrait, c'est-à-dire la possibilité de ne pas appliquer toutes les politiques européennes communes en matière de sécurité ?

* Camille Saulas

